

**MINISTERE DES POSTES  
ET TELECOMMUNICATIONS**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE  
NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS**

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité-Travail-Justice**

**Contribution de l'ONATEL à la  
réunion (4<sup>ème</sup>) sur les indicateurs des  
télécommunications /TIC mondiales  
GENEVE 10-11 février 2005**

Présentée par :

**Zakaria OUEDRAOGO**  
Chef du Département Système  
d'Information de Gestion (SIG)  
ONATEL -BURKINA

JANVIER 2005

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de tenue de la réunion (4<sup>ème</sup>) sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales prévue du 10 au 11 février 2005 à Genève, la contribution de l'Office National des Télécommunications (ONATEL) s'articulera autour des points suivants :

- 1 - Présentation sommaire de quelques indicateurs du Burkina ;
- 2 - Cadre juridique du Secteur des télécommunications ;
- 3 - Le Régulateur et les Opérateurs des télécommunications ;
- 4 - Présentation de l'ONATEL ;
- 5 - Les structures de collecte des statistiques au Burkina -Faso ;
- 6 - Les utilisateurs des statistiques du Burkina ;
- 7 - Les difficultés rencontrées.

## I - Présentation sommaire de quelques indicateurs du Burkina

### 1.1 Localisation

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, à près de 1 000 km de la mer. Il possède des frontières communes avec six (6) pays: le Niger à l'Est ; le Mali au Nord et à l'Ouest et la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au Sud.



### 1.2 Quelques indicateurs

Superficie	274 200 km <sup>2</sup>
Population	13 000 000 d'habitants environ
PIB par habitant	154 800 F CFA (240 Euros)
Taux de croissance du PIB en 2003	+ 7,9 %
Prévision de croissance du PIB en 2004	+6,6 %
Taux d'inflation	+ 1,7 % en 2003
Capitale politique	Ouagadougou
Grandes villes	Bobo-Dioulasso; Koudougou; Banfora ; Ouahigouya ; Kaya ; Fada et Tenkodogo
Nombre de ménages au 31/12/2003	1 800 000

## **II - Cadre juridique et institutionnel du Secteur des télécommunications**

Les exigences de la globalisation et de la mondialisation de l'économie ont poussé le Burkina Faso à procéder à la réforme de son secteur des télécommunications par l'adoption de la loi N°051/98/AN du 04 décembre 1998 portant Réforme du Secteur des télécommunications au Burkina Faso.

La mise en œuvre de cette loi est confiée au Ministère chargé des Postes et Télécommunications.

Le nouveau cadre institutionnel se caractérise par :

- la mise en place d'un organe de régulateur dans la gestion du secteur ;
- la libéralisation de certains segments du marché avec l'émergence de nouveaux opérateurs, investisseurs et prestataires de service ;
- la privatisation partielle en cours de l'opérateur historique ONATEL ;
- l'interconnexion obligatoire et le dégroupage du réseau téléphonique commuté (RTC) etc...

Les objectifs visent essentiellement à :

- promouvoir le développement des télécommunications au Burkina Faso par la création d'un cadre juridique approprié en prenant en compte les exigences de la libéralisation ;
- stimuler la participation du secteur privé au financement des réseaux et des services à travers l'ouverture du marché.

## **III- Le régulateur et les opérateurs des télécommunications**

### 3.1 Le régulateur des télécommunications

L'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) assure la fonction de régulateur des télécommunications au Burkina Faso.

### 3.2 Les opérateurs des télécommunications

#### 3.2.1 Opérateur CELTEL-BURKINA

Cet opérateur est privé et intervient dans le mobile cellulaire

#### 3.2.2 Opérateur ONATEL

C'est l'opérateur historique qui est une Société d'Etat (SE) à 100% capitaux publics. Il exploite le mobile cellulaire à travers sa filiale TELMOB et le fixe. Il fournit les services Internet de même que d'autres fournisseurs d'accès Internet. Conformément à la loi et aux textes en vigueur l'ONATEL exploite la connectivité Internet Internationale.

### 3.2.3 TELECEL- FASO

C'est un opérateur privé qui exploite le mobile cellulaire.

## **IV – Présentation de l'ONATEL**

L'ONATEL est une Société d'Etat au capital social de 12 Milliards de francs CFA dont l'Etat est l'unique actionnaire.

Il a pour mission fondamentale d'offrir une meilleure qualité des services de télécommunications.

La société a pour objet :

- la mise en place et l'exploitation du service public des télécommunications dans les conditions prévues par la loi et les textes en vigueur ;
- la préparation et l'exploitation de plan d'équipements en matière des télécommunications.

-

Les principaux services offerts sont les suivants :

- la téléphonie fixe et mobile ;
- le télex et la télégraphie ;
- la transmission des données ;
- les liaisons spécialisées ;
- l'accès à l'internet.

L'effectif du personnel est 1246 au 31/12/2003 et 1242 au 31/12/2004.

## **V- Les structures de collecte des statistiques au Burkina Faso**

Chaque opérateur privé ou public établit ses statistiques et les communique à l'ARTEL à la demande de celle-ci.

Au niveau de l'ONATEL, la collecte se fait par les directions centrales techniques. De même, le Système d'Information de Gestion de l'ONATEL collecte et centralise les données de base des indicateurs à travers son schéma de remontée de l'information.

Aussi, l'ONATEL à travers le Département des Relations Internationales (dRI) sert les questionnaires des indicateurs des télécommunications mondiales.

## **VI- Les utilisateurs des statistiques du Burkina Faso**

Les statistiques établies ou élaborées sont utilisées par :

- au niveau national: Etat Burkinabé, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD); Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso (CCIA.-BF), la Maison de l'Entreprise et les consultants, les structures de recherches nationales privées .

- au niveau international : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission

Economique pour l'Afrique (CEA), la Banque Mondiale (BM), l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), l'Union Africaine (UA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUP), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), les Revues économiques des Entreprises et tout organisme de développement à sa demande.

## VII – Les difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées résident essentiellement dans :

- les procédures manuelles de collecte de données ;
- la non disponibilité de base de données unique ;
- la disponibilité des statistiques ne se fait pas en temps réel ;
- la synthèse des statistiques, même si elle est faite au niveau du régulateur, elle n'est pas formalisée par l'élaboration d'un document de feed-back.

## CONCLUSION

Le schéma directeur informatique (SDI) de l'ONATEL est en cours. Il a prévu le volet système d'Information (SI) qui pourrait résoudre le problème de base unique de données et la mise à disposition de statistiques en temps réel.